



LA LETTRE DU CIAPP

Numéro Spécial

Lc/05/11

Publiée par : Le Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées.

Directeur de la publication : Marc Maillet

Réalisation : Suzy Candido

Abonnement : 16 € franco de port

Imprimerie : CIAPP

Toute reproduction est autorisée sous réserve de citer la source

Novembre 2005

UNE CHARTE POUR LA PROTECTION DES PYRENEES

La Communauté de Travail des Pyrénées - qui rassemble les trois régions françaises du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, les quatre autonomies de Catalogne, Aragon, Navarre et Pays basque et l'Andorre - a organisé un congrès sur "le Futur des montagnes dans l'Union européenne du XXI^{ème} siècle". Ce colloque qui s'est tenu à Barcelone les 14 et 15 septembre 2005 a été l'occasion d'une ouverture en direction des organisations non gouvernementales. Le Ciapp était représenté par son Secrétaire général mais aussi par les associations de Catalogne comme DEPANA, animatrice du Forum Pirineu. A cette occasion, Marc MAILLET a rédigé la contribution suivante.

Lors de ce congrès sur « Le Futur des Montagnes dans l'Union européenne du XXI^{ème} siècle », la parole est donnée aux représentants et acteurs institutionnels mais aussi aux représentants de la société civile et organisations non gouvernementales, ce dont je me réjouis.

Je le fais d'autant plus volontiers, ici à Barcelone, grande capitale de « l'excursionisme pirinenc », que notre Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées est directement impliqué tant par le thème que par le territoire.

Je le fais aussi en ayant à l'esprit la démarche de la Présidence catalane de la Communauté de Travail des Pyrénées, et tout particulièrement l'action de son Secrétaire général, M. Joan GANYET, pour concrétiser une volonté nouvelle d'ouverture et de prise en compte de l'environnement dans la politique du massif.

Il ne peut y avoir de développement harmonieux et soutenable sans la participation du citoyen, c'est pourquoi le futur des montagnes d'Europe passe par la multiplication des échanges entre territoires et populations concernées. Ce congrès intervient d'ailleurs à un moment clef où l'insuffisance de débats et de participation entraînent la remise en cause des politiques européennes. Il est d'une actualité brûlante pour les régions et populations de montagne de faire connaître leurs analyses, leurs revendications mais aussi leurs engagements dans le caractère soutenable du développement économique et dans la préservation de la biodiversité.

Je vais m'efforcer, sans pouvoir être exhaustif, de vous présenter l'état de nos réflexions mais aussi l'état de nos propositions en tant qu'organisation non gouvernementale qui a pour vocation de réunir les associations des trois états pyrénéens soucieuses de la protection de l'environnement. Je le ferai en trois grands chapitres : la Charte pour la Protection des Pyrénées, le CIAPP en tant qu'interlocuteur, le Développement soutenable pour les Zones de Montagne.

A- LA CHARTE POUR LA PROTECTION DES PYRENEES.

C'est un document repère dans le cheminement collectif sur l'environnement montagnard. Il a été élaboré, dans un premier temps, par une Commission des Associations de la Montagne dans chacune des trois régions françaises impliquées par la politique du massif pyrénéen et par la loi montagne française de 1985. Il fallait donner une base commune à une même ambition pour une gestion maîtrisée du milieu naturel permettant la prise en compte d'une législation plus protectrice. Très vite cette Charte a été le fondement pour la création du Conseil International Associatif pour la Protection des Pyrénées sur les deux versants, rapprochant les entités de trois états avec leurs spécificités de régions ou d'autonomies.

La rédaction de la Charte s'est faite à partir des réflexions des associations, appuyées sur leurs expériences. Dans son introduction, toujours d'une pertinente actualité, Michel GEOFFRE, Secrétaire général du CIAPP à sa fondation, indiquait : *"Les associations observent les mutations économiques, scientifiques et philosophiques, les comparent aux anciens savoirs, aux anciens espoirs désavoués. A travers leurs activités, destinées à cristalliser une prise de*

conscience écologique dans notre monde contemporain, elles tentent de nous arracher aux pesanteurs complices. Leur rôle est de défendre et d'expliquer les équilibres naturels, d'informer plutôt que d'essayer de convaincre à tout prix."

La Charte pour la Protection des Pyrénées, c'est un constat, ce sont des objectifs, ce sont aussi des propositions.

la Charte, c'est un constat.

D'emblée nous avons indiqué qu'il appartenait aux associations de protection des Pyrénées de démontrer que la dualité qui oppose sans cesse **économie et écologie** se faisait, à terme, au détriment des deux parties, tant leur interdépendance est forte. Sur ce point le message mérite d'être renouvelé, car les nombreuses déclinaisons du "développement durable" enregistrées dans les discours de part et d'autre des Pyrénées, ne correspondent pas au dur constat de la réalité.

Ce constat insiste notamment :

- sur la valeur écologique et patrimoniale exceptionnelle des Pyrénées, patrimoine européen dont chacun a le devoir de veiller à la conservation,
- sur l'aménagement excessif du massif en matière de stations de ski et de tourisme hivernal, au détriment du tourisme d'été et des autres composantes du développement local, agriculture et artisanat,
- sur la non maîtrise de l'étalement urbain dans les zones à forte spéculation immobilière et dont la Cerdagne nous donne un exemple redoutable,
- sur l'absence d'informations scientifiques concernant les cycles naturels et les écosystèmes des Pyrénées, et l'absence de protection des sites remarquables, notamment en Andorre.
- sur l'absence de concertation, de transparence et d'opportunité en matière de grands aménagements, dont la ligne Très Haute Tension France-Espagne reste l'exemple le plus frappant.

la Charte, ce sont des objectifs.

Les trois objectifs de la Charte s'inscrivent dans un projet global de "Qualité Pyrénées" :

1. Protéger pour maintenir la valeur des milieux et des paysages.
2. Accueillir les visiteurs sans altérer les sites d'accueil.
3. Permettre le développement économique dans le respect de l'environnement.

Les associations estiment que le Massif des Pyrénées doit faire rapidement l'objet d'une protection appropriée dans son ensemble et au travers les législations parfois hétéroclites des trois Etats pyrénéens.

Elles considèrent que malgré l'orientation vers le tourisme et l'immobilier, les activités agricoles et pastorales sont les clés de voûte du maintien de la vie montagnarde et que la présence humaine en montagne répond à deux fonctions étroitement liées : fonction économique et fonction écologique.

Elles sont prêtes au dialogue avec tous les partenaires concernés par la protection du patrimoine naturel et culturel et considèrent comme une nécessité leur participation aux procédures en amont des projets d'aménagement.

Les actions propres aux associations se situent à trois niveaux :

- **éducatif**, telles que la connaissance et la perception des écosystèmes, la pédagogie de l'environnement,
- **technique** : telles que les propositions alternatives pour rendre une protection efficace, l'application des textes et règlements régionaux, nationaux ou internationaux en matière de protection de l'environnement ou de participation citoyenne,
- **politique** : tels que la critique de l'aménagement excessif, la participation des populations et le contrôle des engagements pris.

la Charte, ce sont des propositions.

Les propositions ont été exprimées en six grands chapitres :

- I- Les grands aménagements touristiques des Pyrénées.
- II- La protection et la gestion de la faune, de la flore et de la couverture végétale des milieux montagnards pyrénéens.
- III- La forêt de la montagne pyrénéenne.
- IV- Les Pyrénées, château d'eau.
- V- Les routes, le désenclavement et les transpyrénéennes.
- VI- L'agriculture de montagne, quel avenir ?
- VII- Les risques naturels et artificiels dans les Pyrénées.

A défaut d'examiner l'ensemble de ces propositions, je détaillerai ici quelques exemples :

- En matière d'aménagements touristiques, nous sommes particulièrement inquiets de l'urbanisation excessive des grands sites et tout particulièrement de la généralisation des liaisons entre les domaines skiables. La perspective d'une véritable « crise sidérurgique » est à craindre lorsqu'un retournement de tendance, ou climatique ou de mode sportive, transformera l'or blanc en un vulgaire stock de ferraille.
- En matière de protection et de gestion de la faune et de la flore, le CIAPP souhaite que les Directives européennes en matière de protection des Oiseaux et des Habitats entrent dans les pratiques des deux versants pyrénéens. Le réseau Natura 2000 est un excellent moyen de tisser de liens entre les vallées et leurs habitants, liens qui sont notoirement insuffisants pour que la réalité du massif émerge. Il s'agit aussi pour les régions et les autonomies de rendre homogène les différentes réglementations, surtout en matière de planification des sols et protection des ressources. L'Andorre devra enfin quitter son isolement européen en matière de législation de protection de la nature.
- La création d'un Observatoire franco-espagnol-andorran pour assurer une étude et une surveillance scientifique des écosystèmes du massif reste d'une pertinente actualité. Elle préconise un rapprochement méthodologique à l'aide du droit de l'Union européenne.
- En matière de participation citoyenne et de gouvernance, les entités politiques de la montagne, et les entités de la Communauté de travail des Pyrénées se doivent tout particulièrement de mettre en œuvre la Convention d'Aarhus en matière d'accès à l'information du public dans les prises de décisions concernant l'environnement.
- Enfin face à l'élargissement de l'Union européenne, aux doutes européens et aux carences des Etats membres, le CIAPP se prononce pour **une Directive européenne sur la Montagne.**

B- LE CONSEIL INTERNATIONAL ASSOCIATIF POUR LA PROTECTION DES PYRENEES.

La création en 1989

Le CIAPP est né en Cerdagne, à BOURG-MADAME, dans un certain enthousiasme, les 3 et 4 juin 1989 avec des représentants des associations des trois Etats pyrénéens. Fruit d'une lente maturation, accélérée par la volonté des politiques soutenant des aménagements systématiques, le CIAPP mettait en place un fonctionnement original permettant les rapprochements transfrontaliers et une expression plus synthétique des mille structures écologistes, environnementalistes, excursionnistes et culturelles qui scintillent dans la chaîne pyrénéenne.

L'agrément intérieur.

Le fonctionnement du CIAPP est fondé sur un Agrément intérieur et non sur des statuts nationaux. Cet agrément a été rédigé en prévision du Droit européen en matière d'association internationale. On notera que ce droit européen (Directive adoptée à Strasbourg en avril 1986 !) se fait toujours attendre du fait de la non-ratification par les Parlements nationaux de la proposition européenne. Cela est aussi le signe d'un grave blocage en matière de participation citoyenne, alors que les politiques et les flux financiers des grandes sociétés ne connaissent pas d'entraves.

Le rôle du CIAPP est de prendre position, d'émettre des avis et de promouvoir des actions dans tous les domaines concernant la protection des Pyrénées.

Chaque année le CIAPP se réunit en séance plénière et examine un point plus particulier des préoccupations des associations et des populations pyrénéennes. Ce colloque donne lieu à des Actes. Ainsi les derniers colloques ont porté sur :

- L'étalement urbain dans les Pyrénées (Llivia - 2005)
- Ressources et Gestion de l'eau en Pyrénées (Sarremezan - 2004)
- Gouvernance en Pyrénées, le rôle des Associations (Bellver de Cerdanya - 2003)
- Développement du Rail / Développement durable en Pyrénées (Latour de Carol - Enveitg 2002)
- Conservation des Habitats naturels en Pyrénées (Lès - 2001)
- Avocat d'Ours (Le Pla - 2000)

Dans le catalogue de tunnels, de rocadés, d'autoroutes (et même de pistes !) qui nous est soumis, sans grand intérêt pour le maintien d'un développement local, ce que nous devons retenir : c'est la situation très préoccupante des transports de marchandises à chaque bout de la chaîne.

Les deux voies de passage en Pyrénées, le Perthus et Biriadou sont les deux premières du classement pour le trafic de marchandises par poids lourds. Ce trafic transpyrénéen dépasse depuis 1994 le trafic au travers les Alpes. Le Perthus, tout comme les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus, ne peut pas absorber des pointes de 10 000 poids lourds par jour !

Le "tout-routier" est une solution sans issue et les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) consacrent leur force à une convergence européenne pour le transport rail-route. Analysant tous les coûts énergétiques, sociaux et environnementaux, les associations annoncent un surcoût minimum par poids lourd de 15 T de fret, en zone de montagne, par rapport au mode ferroviaire, dans le cadre d'un développement durable, de 1 € le kilomètre.

La déroute du rail dans les Pyrénées est particulièrement affligeante. Le redressement ne passe pas simplement par une ligne TGV Montpellier - Barcelone, encore une fois pour réaliser l'écrémage d'une clientèle solvable, mais par la pénétration de la voie à écartement normal en Espagne. En ce sens le CIAPP s'est prononcé pour une voie ferrée nouvelle entre Barcelone et Perpignan, ouverte au trafic marchandises, pour la réouverture de la ligne Pau - Canfranc et pour les investissements nécessaires à la réhabilitation de la liaison Barcelone - Toulouse. Nous sommes très attentifs aux techniques de ferroutage préconisées pour une traversée centrale des Pyrénées qui rééquilibrerait les échanges sur l'ensemble de la chaîne, celles-ci ne devant pas conduire à renoncer aux infrastructures existantes et actuellement délaissées.

C- DU DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LES ZONES DE MONTAGNES.

De la sémantique.

Au moment où le terme "développement durable" pourrait devenir consensuel, il est nécessaire de faire un peu de sémantique pour savoir si chacun parle de la même chose. Il ne faudrait pas que subrepticement le "développement durable" s'analyse comme du "développement qui dure".

La règle générale est simple à énoncer : est durable ou plus convenablement soutenable, un développement qui n'entame pas de façon significative le patrimoine écologique.

Inventée en 1980 par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la notion est reprise par le Rapport Brundtland (du nom de Mme le Ministre de l'Environnement norvégien) en 1987, où elle est présentée comme le développement *"qui répond au besoin du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins"*.

De l'éthique.

Le constat est, qu'actuellement, la croissance économique est synonyme de dégradation physique et énergétique et qu'elle excède le taux de renouvellement des ressources environnementales.

La notion de développement soutenable vise le cœur même du système marchand au sein duquel nous vivons. Elle soulève, au moment même de son apparent triomphe, la question de notre économie occidentale, à prétention mondiale. Est-il possible de fixer, puis de suivre l'objectif d'un développement durable dans un monde qui obéit à des pulsions agressives ou possessives plutôt qu'à celui des valeurs de solidarité et de créativité ?

Certains problèmes posés, comme ceux de la pollution ou ceux de la pauvreté, sont globaux, planétaires et interdépendants. Alors que contrairement aux écosystèmes, les systèmes politiques ont encore un niveau d'interdépendance relativement faible.

C'est pourquoi, les Nations Unies ont conçu un ensemble de conférences, nommées Sommets, destinées aux Chefs d'Etats pour contribuer à l'avènement d'un monde meilleur... d'un monde dont on voit bien qu'il est engagé dans une voie sans issue.

La Conférence de RIO, en 1992, a réuni près de 200 Chefs d'Etats. Ils se sont engagés, plus ou moins timidement, à réagir pour assurer un développement économique tout en protégeant l'environnement. C'est dans ce cadre de l'examen des écosystèmes mentionnés par l'Agenda 21, chapitre 13, qu'ont été organisées des consultations intergouvernementales sous la responsabilité de la FAO.

Pour la première fois les Nations Unies et les Gouvernements ont souhaité que les ONG présentent leurs propositions pour le développement durable de l'économie montagnarde.

Les ONG, acteurs clefs.

Le CIAPP, en 1996, en partenariat avec l'Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées, a très vite compris que cette consultation ne serait à la hauteur des enjeux que si elle impliquait une procédure dynamique, transparente et venant des ONG elles-mêmes. Le processus de consultation pour l'Europe ne devait pas être restreint aux seuls experts des associations nationales, à quelques personnalités habilitées, et à la seule partie Ouest de l'Europe.

Malgré le scepticisme de quelques fonctionnaires internationaux, ce scénario a permis la diffusion de 5 000 questionnaires en 17 langues, le traitement informatique de quelques 900 réponses, ainsi que l'organisation à Toulouse des Assises du Développement durable des Zones de Montagne avec plus d'une centaine de délégués des ONG de l'Europe communautaire, centrale et orientale.

Les résultats de l'enquête et les propositions des Assises restent pertinents :

- 1- En matière de politique générale : prendre en compte les propositions de la Charte européenne des Régions de Montagne, de la Convention alpine et de la Charte pour la Protection des Pyrénées.
- 2- En matière de tourisme et de conservation du patrimoine : élaborer un code de bonne conduite pour certaines activités de montagne et de le promouvoir en tant que standard international facilitant ainsi la prise de conscience, par le visiteur étranger, ainsi que par la population locale, de l'importance de la montagne en tant qu'espace naturel, culturel et de loisirs.
- 3- En matière d'agriculture et de forêt : développer la solidarité entre les zones de plaine et de montagne, et modifier la répartition des crédits de l'Union Européenne, afin de soutenir davantage l'agriculture herbagère extensive, ainsi que la politique des labels de qualité.
- 4- En matière de planification et d'infrastructures : garantir l'évaluation de l'impact environnemental de tout projet d'aménagement dès la phase initiale de conception, ainsi que la participation des pouvoirs locaux, des ONG, des citoyens et des experts indépendants. L'étude des solutions alternatives doit être menée conjointement. Les évaluations doivent être effectuées dans une perspective stratégique tenant compte d'un développement progressif. Les projets déjà étudiés sont à réévaluer selon cette méthode.

Les structures de dialogue sont un des premiers outils des politiques pour un développement durable.

Pour promouvoir un tel développement il faut donc mettre fin à l'indifférence et à la négligence de la montagne, de son écosystème, de son patrimoine. Mais sans élargissement de la concertation, sans transfert de ressources aux plus démunis, le modèle de développement durable de la montagne ne restera qu'un mirage hors de portée.

Du Développement durable dans les Pyrénées.

Le rôle de ce Congrès sur le futur des montagnes européennes doit permettre de préciser le rôle des décideurs et des acteurs de cette économie sur des thèmes, nouveaux et peut-être un peu déroutants, que sont :

- le développement soutenable,
- la relation entre valeur économique et valeur écologique,
- la bio-diversité,
- l'éco-citoyenneté,
- le droit des générations futures.

Il y a là autant de répliques à ces deux interrogations majeures que sont :

- la crise de l'environnement tant naturel que social,
- les incertitudes du mode de développement dominant, incertitudes reflétées par les difficultés auxquelles se heurtent pratiquement tous les secteurs de l'économie en zone de montagne. En effet, les programmes économiques appliqués dans les Pyrénées, souvent élaborés ailleurs, ont montré leurs limites.

Il faut donc aborder ces questions embarrassantes en nous méfiant, toutefois, des choix rapides et simplistes.

Des réflexions menées à l'occasion des rencontres auxquelles nous avons participé ou que nous avons organisées, nous avons retenu l'idée centrale de former et développer des réseaux pour travailler essentiellement sur trois fronts : **l'écosystème, le patrimoine et la démocratie** tout en développant des actions transversales à ces registres.

Le CIAPP a également fait remarquer que les ressources ne peuvent se concevoir dans la seule dimension de leur usage raisonnable. Ce serait faire peu de cas des gens et de leurs cultures que de demander l'optimisation des ressources comme norme universelle de comportement. L'approche patrimoniale, la dimension historique, le poids des

héritages, les systèmes de valeurs qui orientent les activités humaines dans leur diversité, doivent être réintroduits dans l'appréciation de la durabilité. Il a constaté la difficulté extrême d'entraîner des collectivités publiques dans ces choix patrimoniaux, comme l'a réussi l'association « **Mont-Perdu Patrimoine mondial** ».

L'édification du futur exige un respect des cultures et de leurs riches diversités, l'exact contre-pied de la tendance universelle à la banalisation et à une mondialisation des carences.

L'intégration d'une politique de développement durable dans l'économie montagnarde nécessite d'articuler ensemble des acteurs, des logiques, des politiques, des échelles et des compétences très différents, notamment celles des Régions frontalières.

Les déclarations d'intention ne suffisent pas et parce que nous énonçons une nouvelle ambition, nous devons nous interroger et préciser. Quels nouveaux critères et quelles nouvelles règles seraient à même d'orienter une économie soutenable ? Comment mesurer correctement les coûts et les utilités ?

les propositions.

Tout d'abord, parce que les solutions de l'avenir ne s'improvisent pas, elles doivent faire l'objet de recherches, d'expérimentations et de concertations.

Le travail de concertation, pour être utile, doit aboutir à l'élaboration d'une charte ou d'un cahier des charges engageant chacun des partenaires et qui aura pour objet de formuler des recommandations et de proposer, éventuellement, des solutions alternatives aux aménagements jugés destructeurs de l'environnement. Tentative de conciliation entre protection de l'environnement et développement économique, une telle convention garantirait qu'aucun Etat ou Région ne chercherait à gagner un avantage au détriment de l'environnement. Ce serait aussi un cadre pour la coopération internationale dans lequel les élus locaux et les associations compétentes seraient impliquées.

Il convient aussi d'adopter une méthode permettant de définir les seuils et les limites acceptables de tout projet susceptible de porter atteinte aux écosystèmes fragiles de la montagne. Dans un premier temps, un travail complet de recensement doit être réalisé. A titre d'exemples :

En matière de gestion des milieux :

- inventaire du patrimoine (faune, flore, paysages, archéologie, milieux naturels)
- mise en place d'un Observatoire de l'Environnement pyrénéen
- conditions de réalisations des études d'impact,
- gestion qualitative et quantitative de la ressource eau,
- gestion des espaces naturels sensibles,
- gestion des espèces et des habitats remarquables,

Ce qui conduit à proposer, sans ordre préconçu, les actions suivantes :

- Mettre en réseaux les territoires protégés avec la rédaction d'une convention qui, dans un premier temps, permettrait de lier les 200 territoires protégés déjà répertoriés en zone de montagne.
- Mise à l'étude d'un schéma directeur franco-espagnol-andorran sur l'ensemble de la chaîne.
- Former une nouvelle relève d'intervenants capables de prendre des responsabilités du long terme, tenant compte de tous les aspects, écologiques, économiques et sociaux des problèmes.
- Aider à l'éco-développement et à la mise en valeur des technologies adaptées aux conditions locales et régionales.
- Faciliter les traditions populaires avec la reconnaissance des langues pyrénéennes en utilisant l'occitan, le catalan et le basque dans les rencontres transfrontalières.
- Définir un modèle de développement touristique de diversification de l'offre et de déconcentration dans l'espace.
- Créer un Comité consultatif international de Massif, représentatif des différents acteurs.

le développement insoutenable.

Le débat sur le rapport des sociétés à la nature n'est pas académique. Il montre les risques que comportent les formes nouvelles de colonisation de l'espace naturel.

Cela est sensible dans les grands aménagements de la montagne pour le tourisme industriel, la production et le transport de l'énergie, la réalisation d'axes de circulation pour la traversée du massif. La chaîne pyrénéenne subit l'assaut des aménageurs.

L'emprise brutale sur la nature de la rationalité technique et financière, apportant gigantisme, irresponsabilité et négligence des risques écologiques, sont les caractéristiques de certaines grandes opérations d'aménagements dans les Pyrénées.

Le modèle pour certains territoires pyrénéens semble être celui de la Costa Brava !

Dans le domaine des transports d'énergie, la ligne très haute tension (THT) devenue baladeuse doit être abandonnée au profit des sources d'énergie renouvelable et de la décroissance en matière de consommation énergétique, tout particulièrement en taxant la réfrigération des locaux.

Dans le domaine des traversées routières des Pyrénées, nous estimons que les 2 autoroutes, les 7 routes nationales, les 11 routes départementales et les nombreux sentiers transfrontaliers sont suffisants aux échanges. Il n'est pas question de cautionner aujourd'hui toutes demandes nouvelles de tunnels et de franchissements routiers tous les 30 km.

Nous continuerons à faire preuve de pugnacité à l'encontre de projets mal ficelés à l'exemple des associations et des communes de Cerdagne qui se sont rebellées contre le projet routier "Estel" dans le val de Carol, et qui ont immédiatement conçu le contre-projet "Evidencia", solution alternative et véritablement transfrontalière pour le contournement des villages menacés par le flot de camions montant vers l'Andorre et Toulouse.

Dans le domaine du tourisme, les stations se bétonnent davantage et se relient entre elles au détriment des paysages et du tourisme d'été. La pratique du ski tente dans le surinvestissement d'échapper aux facteurs climatiques et au manque d'enneigement. La pratique "tout temps" des sports de montagne est encore un signe de développement insoutenable qui contribue même à la fiscalisation des risques météorologiques...

Dans le domaine de l'immobilier, les zones touristiques de montagne participent à la « bulle » spéculative, sclérosant tout développement local équilibré et contribuant aux inégalités sociales notamment en matière de logement locatif.

Le CIAPP pense que le futur de ce massif se trouve dans le refus d'une trop grande concentration des activités touristiques et préconise un tourisme mieux intégré à la vie locale, notamment par sa qualité d'accueil et d'échanges. De ce point de vue, l'aménagement de "pôles nature" au cœur des "sites sanctuaires" qui tendent à rendre la montagne sécurisante est une erreur car ils détruisent et défigurent les symboles et, du même coup, l'atout économique des Pyrénées.

Par ailleurs, il faut contrôler très sérieusement les modes de tourisme sportif "à la rambo" : saut à l'élastique, canyoning, rafting, raids en engins 4x4, quads etc. qui sont nées d'une société où tout se vend et se consomme.

CONCLUSIONS PROVISOIRES

Le mouvement associatif de protection de la nature, bénévole, dégagé de préoccupations politiciennes, malgré des moyens financiers dérisoires, constitue un réseau d'alerte sérieux et pertinent pour la prise en compte du développement soutenable.

Engager les habitants des zones de montagne dans l'éco-développement et ses diverses dimensions sociales, économiques, écologiques, spatiales et culturelles, oblige à rechercher une pluralité de solutions locales préservant la richesse de notre patrimoine naturel.

Les premiers outils à mettre en œuvre sont les structures de dialogue avec l'ensemble des partenaires ; ils ne peuvent pas aboutir sans des mesures légales (lois, règlements), des mesures sociales (information, éducation) d'accompagnement.

Pour dépasser la contradiction inscrite même dans l'application d'une convention sur le développement durable, les ONG s'appuieront sur les liens qu'elles ont tissés avec les populations et les usagers pour mettre en pratique leurs recommandations.

Autant dire que la mise en œuvre d'un programme écologiquement soutenable dans les zones de montagne, et dans les Pyrénées en particulier, ne se fera pas sans une réelle volonté politique concertée des Etats, des Régions et des Autonomies, entre instances nationales et locales, entre responsables économiques et gestionnaires de l'environnement, entre prophètes des sciences dures et tenants des sciences de la nature.

Dans cette perspective la Communauté de Travail des Pyrénées constitue une entité des plus pertinentes.

En sachant que les biens les plus précieux sont aujourd'hui ceux des grands espaces, des paysages et du silence, les Pyrénées peuvent encore prétendre être les montagnes jeunes de la vieille Europe. Sachons garder cette jeunesse.